

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 9 sept. 2025
Date d'édition: 10 sept. 2025
Version: 2

Page 1/11

MEIKO ACTIVE KR 5600

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

MEIKO ACTIVE KR 5600

UFI:

1EQF-T2GV-WYJ6-XKTR

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Produit de lavage et de nettoyage

Utilisations identifiées pertinentes:

Étape du cycle de vie [LCS]

PW: Utilisation étendue par les travailleurs professionnels

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur:

etol Eberhard Tripp GmbH
Allerheiligenstr. 12
77728 Oppenau
Germany
Téléphone: +49(0)7804/41-0
Télécopie: +49(0)7804/41-168
E-mail: info@etol.de
Site web: www.etol.de

Fournisseur:

meiko Suisse AG
Industriestraße 9
8117 Fällanden
Switzerland
Téléphone: +41(0)448062626
E-mail: info@meiko-suisse.ch
Site web: www.meiko-suisse.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre suisse d'information toxicologique, 24h: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux (Met. Corr. 1)	H290: Peut être corrosif pour les métaux.	D'après les données d'essais.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Eye Dam. 1)	H318: Provoque de graves lésions des yeux.	Méthode de calcul.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée (Resp. Sens. 1)	H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.	Méthode de calcul.
Corrosion cutanée/irritation cutanée (Skin Corr. 1A)	H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.	Méthode de calcul.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 9 sept. 2025

Date d'édition: 10 sept. 2025

Version: 2

Page 2/11

MEIKO ACTIVE KR 5600

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS05

Corrosion



GHS08

Danger pour la santé

Mention d'avertissement: Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

hydroxyde de sodium; Tosylchloramide sodium, trihydrate

Consignes en cas de risques physiques

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
------	-------------------------------------

Consignes en cas de risques pour la santé

H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
------	---

H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
------	---

Informations supplémentaires sur les dangers

EUH031	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
--------	---

Conseils de prudence Prévention

P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
------	---

Conseils de prudence Réaction

P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
--------------------	---

P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
-------------	---

P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
--------------------	--

P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/....
------	--

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 9 sept. 2025

Date d'édition: 10 sept. 2025

Version: 2

Page 3/11

MEIKO ACTIVE KR 5600

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 1310-73-2 N°CE: 215-185-5 Numéro d'index: 011-002-00-6 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457892-27-0035	hydroxyde de sodium Skin Corr. 1A (H314)  Danger Valeur limite de concentration spécifique (SCL) Skin Corr. 1A; H314: $C \geq 5\%$ Skin Corr. 1B; H314: $2\% \leq C < 5\%$ Skin Irrit. 2; H315: $0,5\% \leq C < 2\%$ Eye Dam. 1; H318: $C \geq 2\%$ Eye Irrit. 2; H319: $0,5\% \leq C < 2\%$	25 - 50 pds %
n°CAS: 7080-50-4 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2120772085-53	Tosylchloramide sodium, trihydrate Acute Tox. 4 (H302), Resp. Sens. 1 (H334), Skin Corr. 1B (H314)    Danger Estimation de la toxicité aiguë ETA (par voie orale) > 381,6 mg/kg ETA (dermique) > 2 000 mg/kg ETA (inhalation, poussières/brouillard) > 0,275 mg/L	5 - 15 pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtements souillés, imprégnés
En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance. Attention Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. Ne pas pratiquer de respiration bouche-à-bouche ou bouche-à-nez. Utiliser un soufflet d'insufflation ou un appareil d'assistance respiratoire. Consulter immédiatement un médecin.

En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Consulter immédiatement un médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter un médecin en cas de malaise. Se rincer des dents la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

Protection individuelle du premier sauveteur:

Utiliser un équipement de protection personnel.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Corrosion cutanée/irritation cutanée. Réactions allergiques. Malaises d'origine asthmatique. Troubles respiratoires. Lésions oculaires graves/irritation oculaire.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 9 sept. 2025

Date d'édition: 10 sept. 2025

Version: 2

Page 4/11

MEIKO ACTIVE KR 5600

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Eau

Poudre d'extinction

Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau de forte puissance

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même n'est pas combustible.

Produits de combustion dangereux:

Chlore (Cl₂)

Monoxyde de carbone

Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Équipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Recueillir le produit répandu. Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière Aspirer les substances solides ou les ramasser à l'aide d'une serpillère mouillée.

Pour le nettoyage:

Eau

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 9 sept. 2025
Date d'édition: 10 sept. 2025
Version: 2

Page 5/11

MEIKO ACTIVE KR 5600

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière:

Il est préconisé d'aspirer la poussière directement à l'endroit où elle se dégage.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver le récipient bien fermé.

Classe de stockage (TRGS 510, Allemagne): 8B - Substances corrosives non combustibles

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

* 8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur-limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② Valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
CH à partir de 1 janv. 2024	hydroxyde de sodium n°CAS: 1310-73-2 N°CE: 215-185-5	① 2 mg/m³ ② 2 mg/m³ ⑤ (einateembare Fraktion) SSC; Messmeth: NIOSH OSHA

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
hydroxyde de sodium n°CAS: 1310-73-2 N°CE: 215-185-5	1 mg/m³	① DNEL salarié ② Long terme - inhalation, effets locaux
Tosylchloramide sodium, trihydrate n°CAS: 7080-50-4	19,1 mg/m³	① DNEL salarié ② Long terme - inhalation, effets systémiques
Tosylchloramide sodium, trihydrate n°CAS: 7080-50-4	13,5 mg/kg p.c. /jour	① DNEL salarié ② Long terme - cutanée, effets systémiques
Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
Tosylchloramide sodium, trihydrate n°CAS: 7080-50-4	0,11 mg/L	① PNEC Eaux, Eau douce
Tosylchloramide sodium, trihydrate n°CAS: 7080-50-4	0,057 mg/L	① PNEC Station d'épuration

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 9 sept. 2025
Date d'édition: 10 sept. 2025
Version: 2

Page 6/11

MEIKO ACTIVE KR 5600

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Aucune donnée disponible

8.2.2. Protection individuelle



Protection yeux/visage:

Lunettes avec protections sur les côtés EN 166

Protection de la peau:

Porter les gants de protection homologués EN ISO 374 Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) >0,3mm Temps de pénétration 480min Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

* 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique: solide

Couleur: blanc

Odeur: sans odeur

inflammabilité: Non

Données de sécurité

Paramètre	Valeur	à °C	① Méthode ② Remarque
pH	14	20 °C	
Point de fusion	Aucune donnée disponible		
Point de congélation	Aucune donnée disponible		
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible		
Point éclair	non applicable		
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible		
Température d'auto-inflammation	non applicable		
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	non applicable		
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible		
Densité	≈ 1,6 g/cm³	20 °C	
Densité apparente	Aucune donnée disponible		
Solubilité dans l'eau	> 50 g/L	20 °C	

caractéristiques des particules:

Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 9 sept. 2025

Date d'édition: 10 sept. 2025

Version: 2

Page 7/11

MEIKO ACTIVE KR 5600

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Peut être corrosif pour les métaux. Le produit lui-même n'est pas combustible. Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

10.2. Stabilité chimique

Le mélange est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter

Dissout lentement l'aluminium et le zinc avec dégagement d'hydrogène.

10.5. Matières incompatibles

Métaux légers

Réaction exothermique avec: Acide

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie: Chlore (Cl₂)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Tosylchloramide sodium, trihydrate n°CAS: 7080-50-4
DL50 par voie orale: >381,6 mg/kg (Rat)
DL50 dermique: >2 000 mg/kg (Rat)
CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (poussières/brouillard): >0,275 mg/L 4 h (Rat)

Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Provoque de graves brûlures.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 9 sept. 2025

Date d'édition: 10 sept. 2025

Version: 2

Page 8/11

MEIKO ACTIVE KR 5600

Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible

* **11.2. Informations sur les autres dangers**

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

hydroxyde de sodium n°CAS: 1310-73-2 N°CE: 215-185-5
CL50: >133 - <189 mg/L 2 d (poisson, Leuciscus idus (aunée dorée))
CE50: >100 mg/L 2 d (crustacés, Daphnia magna (puce d'eau géante))
Tosylchloramide sodium, trihydrate' n°CAS: 7080-50-4
CL50: =100 mg/L 4 d (poisson)
CE50: =4,5 mg/L 2 d (crustacés, Daphnia magna (puce d'eau géante))
CEr50: =13 mg/L 4 d (Algues/plantes aquatiques, Pseudokirchneriella subcapitata)
NOEC: >1,1 mg/L 21 d (crustacés, Daphnia magna (puce d'eau géante))

12.2. Persistance et dégradabilité

Tosylchloramide sodium, trihydrate' n°CAS: 7080-50-4
Biodégradation: Oui, rapide

12.3. Potentiel de bioaccumulation

hydroxyde de sodium n°CAS: 1310-73-2 N°CE: 215-185-5
Log K_{ow}: -3,88
Tosylchloramide sodium, trihydrate' n°CAS: 7080-50-4
Log K_{ow}: -1,3

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Tosylchloramide sodium, trihydrate' n°CAS: 7080-50-4
Résultats des évaluations PBT et vPvB: Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit

20 01 29 *	Détergents contenant des substances dangereuses
------------	---

*: Soumis à une documentation.

Code des déchets conditionnement

15 01 10 *	Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
------------	--

*: Soumis à une documentation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 9 sept. 2025

Date d'édition: 10 sept. 2025

Version: 2

Page 9/11

MEIKO ACTIVE KR 5600

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie flu-viale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification			
UN 1823	UN 1823	UN 1823	UN 1823
14.2. Nom d'expédition des Nations unies			
Hydroxyde de sodium, solide	Hydroxyde de sodium, solide	Sodium hydroxide, solid	Sodium hydroxide, solid
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
 8	 8	 8	 8
14.4. Groupe d'emballage			
II	II	II	II
14.5. Dangers pour l'environnement			
Non	Non	Non	Non
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
Quantité limitée (LQ): 1 kg Quantités exceptées (EQ): E2 Danger n° (code Kemler): 80 Code de classification: C6 Code de restriction en tunnel: (E)	Quantité limitée (LQ): 1 kg Quantités exceptées (EQ): E2 Code de classification: C6	Quantité limitée (LQ): 1 kg Quantités exceptées (EQ): E2 Numéro EmS: F-A, S-B	Aucune donnée disponible

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Autres réglementations (UE):

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III]: Le produit n'est affecté à aucune catégorie de risque.

Teneur en composés organiques volatils (COV) en pourcentage pondéral: 0%

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

15-30% phosphates

5-15% polycarboxylates , agents de blanchiment chlorés

<5% phosphonates

15.1.2. Directives nationales

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 9 sept. 2025

Date d'édition: 10 sept. 2025

Version: 2

Page 10/11

MEIKO ACTIVE KR 5600

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

1.3.	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
2.1.	Classification de la substance ou du mélange
8.1.	Paramètres de contrôle
9.1.	Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
11.2.	Informations sur les autres dangers
16.2.	Abréviations et acronymes

* 16.2. Abréviations et acronymes

ACGIH	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CAS	Chemical Abstracts Service
CE50	concentration efficace 50%
CLP	Classification, étiquetage et emballage
DIN	Institut allemand de normalisation
DNEL	dose dérivée sans effet
EN	Norme européenne
ES	Exposure scenario
EWC	European Waste Catalogue
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG	Marchandises dangereuses dans le transport maritime international
IMO	International Maritime Organization
ISO	International Standards Organisation
KG	poids du corps
LC ₅₀	Concentration létale médiane
LD ₅₀	Dose létale 50%
MAK	concentration maximale admissible aux postes de travail (CH)
NFPA	Association nationale de protection contre l'incendie
NIOSH	Institut national pour la sécurité et la santé au travail
NOEC	Concentration sans effet observé
OSHA	Administration de la sécurité et de la santé au travail
PBT	persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration prédite sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
SCL	Specific concentration limit
TRGS	Technische Regeln für Gefahrstoffe
UN	Organisation des Nations unies

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 9 sept. 2025

Date d'édition: 10 sept. 2025

Version: 2

Page 11/11

MEIKO ACTIVE KR 5600

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux (<i>Met. Corr. 1</i>)	H290: Peut être corrosif pour les métaux.	D'après les données d'essais.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Dam. 1</i>)	H318: Provoque de graves lésions des yeux.	Méthode de calcul.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée (<i>Resp. Sens. 1</i>)	H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.	Méthode de calcul.
Corrosion cutanée/irritation cutanée (<i>Skin Corr. 1A</i>)	H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.	Méthode de calcul.

16.5. Liste des mentions de danger et/ou des mises en garde pertinentes des sections 2 à 15

Mentions de danger	
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Aucune donnée disponible

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente.